

Résumé

L'Initiative fiscale d'Addis Tax Initiative (ATI) est un partenariat multipartite de partenaires de développement et de pays partenaires visant à favoriser des augmentations significatives des recettes nationales et à améliorer la transparence, l'équité, l'efficacité et l'efficience des systèmes fiscaux dans les pays partenaires. Les 39 pays partenaires de l'ATI se sont engagés à intensifier les efforts mis en œuvre pour respecter les engagements de l'ATI tels qu'ils figurent dans la déclaration de l'ATI.

Le rapport de suivi 2015 de l'ATI définit les valeurs de référence qui permettront de mesurer les progrès réalisés sur les trois engagements de l'ATI. Le rapport peut également servir de point de départ en contribuant au partage de connaissance et d'expérience entre les membres de l'ATI et à une coordination plus efficace des partenaires de développement dans le domaine de la mobilisation des ressources internes. Il pourrait également servir de base à des discussions plus approfondies sur les résultats et les impacts de l'APD (aide publique au développement) destinée à améliorer les recettes nationales dans les pays partenaires. Dix-sept partenaires de développement de l'ATI sur 20 et 10 pays partenaires sur 19 ont répondu à l'enquête de suivi de l'ATI, et 5 organisations de soutien à l'ATI sur 12 ont contribué à ce rapport.



Engagement n° 1 de l'ATI : *Les partenaires de développement de l'ATI s'engagent collectivement à doubler leur coopération technique dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales (MRN) d'ici à 2020.*

Principales conclusions

L'aide en matière de fiscalité et de mobilisation des recettes nationales est une priorité pour les partenaires de développement de l'ATI.

De nombreux partenaires de développement de l'ATI ont mis en place des stratégies nationales pour traduire leurs engagements politiques en activités de soutien concrètes. Un certain nombre de ces activités sont déjà en cours de mise en œuvre à la suite des engagements pris par l'ATI.

Les montants de référence sur lesquels se baseront les partenaires de développement de l'ATI pour doubler collectivement le soutien à la coopération technique dans le domaine de la fiscalité/mobilisation des ressources internes d'ici à 2020 sont de 223,76 millions d'USD pour les versements bruts et de 237,96 millions d'USD pour les engagements. Pour respecter l'engagement n° 1 de l'ATI, les partenaires de développement de l'ATI doivent collectivement faire passer leurs versements bruts à 447,52 millions d'USD d'ici à 2020 et leurs engagements à 475,92 millions d'USD.

Les partenaires de développement de l'ATI sont à l'origine de 97,7 % des versements bruts rapportés par les membres du CAD de l'OCDE en 2015, et de 98,7 % de leurs engagements. Le Royaume-Uni est le partenaire de développement de l'ATI qui possède le plus grand portefeuille de MRN, suivi par les institutions de l'UE, les États-Unis, l'Allemagne et la Norvège.

En 2015, les 20 partenaires de développement de l'ATI ont apporté leur soutien à l'amélioration des recettes nationales dans 84 pays partenaires. L'Afghanistan et la Tanzanie ont été les plus grands bénéficiaires de l'APD, suivis par le Pakistan, les Philippines et le Mozambique. Les 19 pays partenaires de l'ATI ont reçu 22,7 % du soutien fourni par les partenaires de développement de l'ATI dans le domaine de la mobilisation des ressources internes. Parmi les pays partenaires de l'ATI, la Tanzanie est celui qui en a reçu le plus, suivi par les Philippines et le Ghana.

Le soutien est ciblé sur les pays partenaires les plus vulnérables. Un tiers du soutien (37,66 %) apporté par les partenaires de développement de l'ATI est allé à des pays partenaires d'Afrique subsaharienne, tandis qu'environ 40 % a été versé aux pays les moins avancés (PMA) et à d'autres pays à faible revenu. Ces pays

ont particulièrement besoin d'assistance et ont bénéficié d'une attention spéciale dans le cadre du programme international en matière de développement.

L'assistance pourrait être encore mieux répartie. Malgré une large couverture géographique, le soutien des partenaires de développement de l'ATI est resté concentré sur un nombre limité de pays partenaires : plus d'un tiers des versements bruts des partenaires de développement est allé aux dix principaux pays destinataires ; et la moitié du soutien est allé à 20 pays seulement. Cela signifie que de nombreux PMA ne reçoivent que peu d'APD. Parmi les PMA qui ont reçu le moins de soutien de la part des partenaires de développement de l'ATI figure un pays partenaire de l'ATI : l'Éthiopie.

Une analyse plus détaillée sera nécessaire pour déterminer si les pays qui reçoivent peu d'assistance dans le domaine de la mobilisation des ressources internes doivent être considérés comme sous-financés. L'Initiative fiscale d'Addis pourrait créer un forum pour approfondir cette analyse et améliorer la coopération entre les signataires de l'ATI en faveur d'une distribution plus équitable de l'APD dans le domaine de la MRN.



Engagement n° 2 de l'ATI *Les pays donateurs s'engagent à intensifier la mobilisation des ressources nationales pour stimuler le développement, conformément aux principes essentiels de l'ATI.*

Les pays partenaires de l'ATI n'ont toujours pas suffisamment de recettes nationales pour financer le développement durable. Le ratio impôts/PIB moyen dans les pays partenaires de l'ATI s'élevait, en 2015, à 16,5 %. Seize pays partenaires de l'ATI avaient un ratio impôts/PIB inférieur à 20 % et 11 d'entre eux tombaient même en dessous de 15 %, ce qui est considéré comme nécessaire pour garantir une croissance durable. En moyenne, la seule source significative de recettes fiscales des pays partenaires de l'ATI était la taxe sur les biens et services (44,9 %), qui est relativement facile à gérer mais peut avoir des implications négatives sur la répartition globale des recettes. Les recettes tirées des impôts directs, par contre, ne représentent en moyenne qu'un peu plus d'un tiers des recettes fiscales totales (37,4 %).

La plupart des pays partenaires de l'ATI utilisent l'Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT – Tax Administration Diagnostic Assessment Tool) pour évaluer de manière systématique les forces et les faiblesses de leurs administrations fiscales. Sur les 19 pays partenaires de l'ATI, 15 ont réalisé une évaluation TADAT ou ont prévu d'en réaliser une. Deux pays partenaires de l'ATI, la Géorgie et le Libéria, ont même rendu public leur rapport d'évaluation des performances. Quant au Rwanda et à la Géorgie, ils ont intégré les résultats de l'évaluation TADAT dans leurs stratégies nationales afin d'améliorer la mobilisation des ressources.

Les indicateurs utilisés dans le rapport de suivi de l'ATI mettent en lumière certaines problématiques pour les pays partenaires de l'ATI :

Performances de l'administration fiscale. Les résultats des indicateurs montrent que les pays partenaires de l'ATI pourraient améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des contribuables et renforcer l'efficacité et l'efficience de la collecte des impôts, deux étapes indispensables pour ramener davantage de contribuables au sein de l'économie structurée et faire meilleur usage du potentiel de recettes existant. Dans ces domaines, les administrations fiscales de certains pays partenaires de l'ATI n'ont atteint qu'un niveau de performance de base et risquent d'avoir besoin d'une assistance significative pour renforcer leurs capacités. D'un autre côté, les pays partenaires de l'ATI font preuve d'un bon niveau de transparence en ce qui concerne les obligations et les responsabilités des contribuables.

Création d'un environnement fiscal favorable aux entreprises. Les indicateurs révèlent également que, dans de nombreux pays partenaires, les entreprises doivent verser de multiples taxes chaque année et sont obligées de consacrer beaucoup de temps à leurs obligations légales. La simplification des règles et des procédures fiscales permettrait de réduire de manière significative les coûts de conformité et favoriserait le respect volontaire des obligations fiscales. L'existence d'un environnement fiscal favorable aux entreprises permettrait également d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) actuellement insuffisants dans de nombreux pays partenaires.

En complément des résultats des indicateurs ci-dessus, les pays partenaires de l'ATI ont pointé du doigt, dans le cadre de l'enquête de suivi de l'ATI, certains enjeux et certaines priorités pour 2017. Il faudrait notamment améliorer l'enregistrement et la gestion des contribuables, fournir des services informatiques automatisés aux contribuables, renforcer la conformité fiscale volontaire, taxer les secteurs stratégiques (industries extractives, etc.) et assurer un suivi et une gestion des risques plus efficaces et plus efficaces.

Le feed-back de l'enquête de suivi de l'ATI semble également suggérer que les pays partenaires de l'ATI travaillent activement sur le thème de la fiscalité internationale, y compris pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et favoriser l'échange automatique d'informations (EAI) fiscales. Les résultats de l'enquête montrent que les pays partenaires de l'ATI n'en sont pas tous au même stade dans la mise en œuvre de ces processus. Pour garantir l'efficacité du soutien des partenaires de développement et obtenir un bon niveau d'appropriation, le renforcement des capacités devra être personnalisé en fonction de la situation individuelle de chaque pays partenaire.

Même s'il reviendra aux pays partenaires de jouer un rôle de leader dans le processus de réforme, la mise en œuvre de mesures à large spectre pour améliorer la mobilisation des ressources internes sera exigeante et nécessitera un soutien important de la part des partenaires de développement en termes de renforcement des capacités.



Engagement n° 3 de l'ATI : *Tous les signataires de l'ATI s'engagent à promouvoir et à assurer la cohérence des politiques de développement.*

Assurer la cohérence des politiques de développement durable est une question importante, mais les approches en la matière varient. Les réponses des signataires de l'ATI au sujet de l'engagement n° 3 montrent que les partenaires de développement de l'ATI, tout comme les pays partenaires de l'ATI, prennent très au sérieux leur responsabilité conjointe quant à la cohérence des politiques. De nombreux membres de l'ATI ont déjà mis en place des mécanismes de coordination dédiés au renforcement de la coopération nationale entre agences dans le secteur de la fiscalité et de la mobilisation des ressources nationales (MRN). Le rapport indique aussi clairement que les membres de l'ATI ont des priorités différentes à ce niveau et qu'ils traitent de nombreux thèmes associés à la MRN.

Les réponses à l'enquête de suivi de l'ATI montrent que de plus amples discussions seront nécessaires pour définir une vision commune de la cohérence des politiques de développement dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales. Les principes de transparence, d'efficacité, d'efficacité et d'équité pourraient être utilisés comme axes de cette discussion puisqu'ils sont explicitement mentionnés dans la déclaration de l'ATI. Ces délibérations devront être étroitement liées aux discussions en cours aux Nations unies sur l'élaboration de « solutions intégrées » pour la mise en œuvre des ODD, ainsi que pour l'évaluation de l'ODD 17.14 .